

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2737

présenté par
M. Moreau

à l'amendement n° 2546 de M. Mathiasin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 15 BIS, insérer l'article suivant:

I. – Compléter l'alinéa 2 par le mot :

« habilités ».

II. – En conséquence, compléter l'alinéa 3 par les mots :

« , objets ou appareils ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de coordination avec l'article L. 521-28 du code de la consommation.